



VOUS ÊTES FUTURS...

AIDES-SOIGNANTS, ASSISTANTS DE REGULATION MEDICALE, INFIRMIERS, MANIPULATEURS D'ÉLECTRORADIOLOGIE MÉDICALE, ERGOTHÉRAPEUTES, PSYCHOMOTRICIENS, ORTHOPTISTES, AUDIOPROTHESISTES, ORTHOPHONISTES, MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES ?

BÉNÉFICIEZ D'UNE ALLOCATION D'ÉTUDES ET D'UN EMPLOI DÈS L'OBTENTION DE VOTRE DIPLÔME !

L'Agence Régionale de Santé Grand Est vous propose de signer un Contrat d'Allocation d'Études dès la **rentrée 2026** qui vous permet de percevoir :

- une indemnité allant de **6000 à 8000 €** nets par an,
- la garantie d'être **embauchés dans la région Grand Est** à l'issue de votre cursus de formation.

ET SI VOUS Y AVIEZ DROIT ?

Pour bénéficier de cette allocation, vous devez être élèves ou étudiants en avant-dernière et dernière années d'études, dans la Région Grand Est.

Vous vous engagez à travailler dès l'obtention de votre diplôme dans un établissement de la région durant le double de la durée de l'aide que vous aurez perçue.

CETTE ALLOCATION EST FAITE POUR VOUS !

Alors n'hésitez plus, et candidatez auprès de l'établissement dans lequel vous souhaitez travailler.

Date de clôture des dépôts de dossiers pour les employeurs : **11 SEPTEMBRE 2026.**

